

PROCURATION

Secteurs du dédouanement et des produits énergétiques

FEUILLET MANDATAIRES

Référence et date d'enregistrement de la procuration (à remplir par la recette) :

ANNEXE RÉSERVÉE AU(X) MANDATAIRE(S) DE LA PROCURATION

Nous soussignés mandataires, dont les noms sont repris sur la présente annexe :

1° acceptons la présente procuration dans tous ses éléments ;

2° déclarons avoir pris connaissance des dispositions :

– de l'article 293-A-1 du code général des impôts rendant la personne effectuant la formalité déclarative, solidairement tenue au paiement de la TVA en représentation indirecte ;

– de l'article 395.1 du code des douanes rendant les signataires des déclarations pénalement responsables des diverses irrégularités susceptibles d'être relevées dans lesdites déclarations ;

– de l'article 19 du code des douanes de l'Union et nous engageons à présenter le mandat de représentation (présent ou autre) à toute réquisition du service des douanes françaises ;

– des articles 77 à 88 du code des douanes de l'Union et reconnaissons, en représentation indirecte, être débiteur de la dette douanière (cette disposition concerne uniquement les personnes reprises au B et C).

3° reconnaissons avoir pris connaissance des dispositions de l'article 19 du CDU et 5 de l'arrêté du 13 avril 2016 modifié qui établissent qu'en cas de procuration entre RDE, le représentant apparaissant sur la déclaration en douane est réputé agir en son nom et pour son compte s'il ne dispose pas de la preuve écrite de l'habilitation de la personne représentée.

– NE REMPLIR QU'UN SEUL DES CADRES SUIVANTS : A ou B ou C –

A. MANDATAIRES PERSONNES PHYSIQUES SALARIÉES DU MANDANT (1)

Nom	Prénom	Signature manuscrite

B. MANDATAIRE PERSONNE MORALE

Personne morale (*dénomination sociale et adresse*) :

n° EORI/SIREN

représentée par (*nom et prénom*):

(*ne remplissez que la ligne utile parmi les deux suivantes*)

☐ agissant légalement en qualité de :

(2)

ou

☐ dûment habilitée par :

(3)

Signature :

(*manuscrite ou électronique*)

(4)

C. MANDATAIRES PERSONNES PHYSIQUES NON SALARIÉES DU MANDANT

Nom

Prénom

Signature manuscrite

Renvois

(1) : Il est possible de joindre une annexe si le nombre de mandataires est supérieur aux capacités du présent feuillet.

(2) : Indiquer la fonction du représentant légal. L'acte social (délibération du conseil d'administration ou du conseil de surveillance ou article des statuts ou délibération de l'assemblée des associés, etc. ayant, en dernier lieu, nommé la personne à la fonction), doit être (ou avoir été) produit à la recette en un exemplaire certifié conforme.

(3) : Procuration auprès de l'administration des douanes (en indiquant la date, le numéro d'enregistrement et la recette des douanes d'enregistrement) ou référence et date du mandat.

(4) : En cas de recours à la signature électronique, la procuration doit être envoyée par le mandant par courriel au format pdf. Les certificats associés aux signatures doivent pouvoir faire l'objet de vérification.